

# L'UNICED AUX CÔTÉS DES PROFESSIONNELLS DU CHIFFRE ET DU DROIT

Bénéficiez de toute une gamme de contrats dédiés à vos professions : en prévoyance, complémentaire santé, assurance emprunteur, cabinet de groupe et personne clé.



# L'UNICED VOTRE ASSOCIATION DE RÉFÉRENCE

L'Union Nationale pour les Intérêts des professionnels du Chiffre et du Droit (UNICED) est une association confraternelle indépendante et à but non lucratif loi 1908. Elle a été créée avec un double objectif : défendre les intérêts des professionnels du chiffre et du droit et vous proposer les meilleures conditions d'assurance professionnelle et privée.

L'UNICED a négocié pour vous des garanties spécifiques, adaptées à vos besoins, auprès de son partenaire Allianz, assureur leader en Europe.

## L'ÉQUIPE UNICED À VOTRE SERVICE

Le conseil d'administration de l'UNICED est composé majoritairement de professionnels du chiffre et du droit. Au siège social, une équipe de gestionnaires spécialisés vous est entièrement dédiée pour un suivi intégral et personnalisé de votre dossier.

## LE CHOIX DE LA PROXIMITÉ POUR VOUS CONSEILLER

Spécialiste de la protection sociale, votre conseiller connaît les points forts et les faiblesses de votre régime obligatoire. Il réalise un diagnostic précis de vos besoins de couverture. Il vous conseille sur les garanties les mieux adaptées à votre situation professionnelle et familiale.

## LES POINTS FORTS DE L'UNICED

- Une approche associative
- Un soutien permanent
- Des contrats de qualité
- Le spécialiste du monde juridique et du chiffre
- Une équipe dédiée à votre service

## WWW.UNICED.FR À VOS CÔTÉS 24H/24

Un Espace Adhèrent personnel et sécurisé, pour effectuer rapidement vos démarches en ligne :

- imprimer votre carte de tiers payant,
- déclarer ou supprimer un bénéficiaire,
- déclarer une naissance,
- déclarer un arrêt de travail,
- consulter vos remboursements de santé...

## DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS CHEZ NOS PARTENAIRES



## CONTACT UNICED

4 rue des messageries  
Immeuble Platinum - 57000 Metz  
Site : [www.uniced.fr](http://www.uniced.fr)  
Tél. : 03 87 66 55 80  
Mail : [contact@uniced.fr](mailto:contact@uniced.fr)





## Que vous soyez avocat, notaire, huissier, expert-comptable ou commissaire aux comptes, l'UNICED, partenaire d'Allianz, propose des solutions adaptées à vos besoins.

En tant que professionnel libéral du chiffre et du droit, vous êtes préoccupé par les risques liés à votre activité et vous exprimez des besoins spécifiques en matière de protection sociale pour vous-même, vos proches et vos salariés.

Votre régime obligatoire est votre premier niveau de couverture : il s'avère insuffisant pour couvrir la perte de vos revenus en cas d'arrêt de travail et d'invalidité, ou pour maintenir le niveau de vie de votre famille en cas de disparition prématurée.

Vous avez besoin d'une protection renforcée en cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation ou de décès. Votre assurance doit également être adaptée aux spécificités de votre profession, à vos pics d'activité, à vos déplacements professionnels fréquents et aux risques d'agression.

L'UNICED vous propose une gamme complète de contrats prévoyance, complémentaire santé, assurance emprunteur, cabinet de groupe et personne clé.

Chacune de ces offres comporte des garanties dédiées à vos professions à des tarifs privilégiés. En adhérant à l'UNICED, vous bénéficiez de nombreux services pour vous accompagner au quotidien dans votre vie personnelle et votre activité professionnelle.

*Salariés et conjoints peuvent profiter de ces offres tout comme vous.*



UNICED PRÉVOYANCE  
DES PROFESSIONNELS  
DU CHIFFRE ET DU DROIT  
UNICED

### Label d'excellence 2021

UNICED Prévoyance obtient le label d'excellence dans la catégorie des contrats de prévoyance Madelin.

Le label d'excellence des Dossiers de l'Épargne est attribué par un jury de professionnels indépendants, et récompense les meilleures offres du marché.

**Les contrats de prévoyance et de complémentaire santé peuvent être éligibles au dispositif fiscal dit "Madelin" pour les adhérents travailleurs non salariés.**



# VOTRE PRÉVOYANCE

## MAINTENEZ VOTRE NIVEAU DE VIE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

- Nous vous versons des indemnités journalières (IJ) si vous ne pouvez plus travailler temporairement pour cause de maladie ou accident. Vous choisissez, lors de l'adhésion, la franchise adaptée à votre régime obligatoire et à votre trésorerie. Nous n'appliquons aucune franchise en cas d'agression.
- Vos indemnités sont forfaitaires et vous pouvez renforcer votre couverture sur la période de l'année où votre activité professionnelle est la plus intense.
- Lors d'une reprise de travail à temps partiel thérapeutique, vous êtes indemnisé à hauteur de 50 % de vos indemnités journalières jusqu'à 6 mois ou 12 mois avec l'option renfort.
- Pour les arrêts de travail motivés par une affection psychiatrique, vos indemnités peuvent être versées jusqu'à 12 mois ou 36 mois avec l'option renfort.
- Pour assurer la pérennité de votre activité, vous pouvez souscrire une garantie frais professionnels afin de couvrir les charges fixes de votre étude ou de votre cabinet.

## ORGANISEZ VOTRE AVENIR FINANCIER EN CAS D'INVALIDITÉ

- Parce que votre capacité à exercer votre profession peut être impactée même en cas d'invalidité partielle, nous vous proposons le versement d'une rente dès 10 % d'invalidité.
- Vous pouvez choisir que votre taux d'invalidité soit uniquement évalué sur votre capacité à exercer votre profession en faisant abstraction des possibilités de reclassement professionnel.
- Votre protection peut être complétée avec des garanties en capital afin de financer une reconversion professionnelle, un aménagement de domicile...

## METTEZ VOS PROCHES À L'ABRI DU BESOIN

- Un capital ou une rente, selon votre choix, est versé à vos bénéficiaires en cas de décès.
- En cas d'accident, ce capital est multiplié par 2, 3 ou 4 selon les circonstances de l'événement.
- En fonction de votre situation familiale, une rente de conjoint ou une rente éducation peut apporter à vos proches une protection complémentaire sous forme de revenus réguliers.



## LES +

- Si vous poursuivez votre activité professionnelle après 67 ans, vous pouvez continuer à bénéficier de votre garantie IJ jusqu'à vos 75 ans. Dans ce cas, le versement des prestations est limité à 12 mois.
- Vous pratiquez un sport à risque ? Vous pouvez vous assurer avec l'option sports à risque. Tous les autres sports sont assurés sans surcoût.
- Une allocation naissance et adoption jusqu'à 1 500 € est versée automatiquement lors de chaque arrivée d'enfant dans votre foyer.
- La rente éducation est versée jusqu'au 29<sup>e</sup> anniversaire de votre enfant en cas de poursuite d'études.
- Vous bénéficiez de nombreuses prestations d'assistance automatiquement incluses lors de votre adhésion au contrat.

# VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

## QUATRE FORMULES « ÉCO », « CONFORT », « PRESTIGE », « PREMIUM », POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS DE VOS ATTENTES

Avec notre contrat responsable, sans questionnaire médical, vous choisissez la formule la plus adaptée à vos besoins et ceux de votre famille.

- Vous avez la possibilité de faire adhérer à votre contrat votre conjoint ainsi que vos enfants. La cotisation à partir du 3<sup>e</sup> enfant est gratuite. L'adhésion est possible jusqu'à 67 ans.
- En fonction de vos besoins en matière de soins, vous pouvez ajuster le niveau de vos garanties.
- Vous pouvez également choisir un renfort pour bénéficier de remboursements plus importants sur des postes clés tels que l'hospitalisation, les implants dentaires ou les prothèses auditives.
- Vous bénéficiez d'une garantie Prévention et Médecines douces. Cette garantie, incluse ou optionnelle, vous permet d'augmenter le niveau de vos remboursements pour les soins qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale.
- Votre fidélité est récompensée avec des compléments de remboursement en dentaire et aides auditives.
- En cas de maternité ou d'adoption, vous bénéficiez d'une allocation forfaitaire jusqu'à 1 500 €.
- Vous avez accès à l'ensemble des services mis en place en partenariat avec **Santéclair** ainsi qu'aux prestations d'assistance opérées par **Allianz Assistance**.
- Vous bénéficiez de nombreux services pour vous faciliter la vie : règlement rapide par télétransmission, tiers payant dans de nombreux domaines (optique, pharmacie, hospitalisation...), remboursement par virement sous 48 heures.

# VOTRE ASSURANCE DE PRÊT

Lorsque vous faites un emprunt immobilier notamment à usage mixte<sup>(1)</sup> ou privé, vous êtes libre de choisir votre assurance de prêt au moment où vous négociez ou renégociez votre prêt<sup>(2)</sup>.

## UN CONTRAT FAIT SUR MESURE POUR VOTRE PROFESSION

- Le contrat UNICED emprunteur est l'offre la plus compétitive et la plus performante du marché, pour vous en tant que professionnel du chiffre et du droit.
- Vous disposez de garanties essentielles en cas de décès, d'invalidité et d'arrêt de travail.
- Pour une couverture encore plus complète vous pouvez choisir en option :
  - La garantie Incapacité Temporaire Partielle de Travail pour une prise en charge à 50 % de vos échéances de prêt en cas de reprise de votre activité à temps partiel thérapeutique.
  - Le déclenchement de l'invalidité partielle dès 25 %.
  - La prise en charge des affections dorsales et psychiatriques sans condition d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale.
  - Une garantie spécifique en cas de maladies redoutées.

(1) Un prêt à usage mixte concerne un bien immobilier à usage professionnel et d'habitation.

(2) Loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « Loi Lagarde »), selon les règles de territorialité applicables. Le contrat doit présenter des garanties équivalentes conformément à la liste de critères retenue dans l'avis du CCSF du 13 janvier 2015.

# VOS SERVICES ET PRESTATIONS D'ASSISTANCE

L'UNICED, en partenariat avec **Allianz Assistance**, vous permet de bénéficier de prestations d'assistance<sup>(3)</sup> adaptées à vos besoins et à votre situation, pour vous accompagner et faciliter votre quotidien.

- Secrétariat professionnel
- Accès au réseau de prestataires du bâtiment
- Assistance informatique



- Téléconseil santé et téléconsultation
- Assistance santé à domicile
- Assistance affection de longue durée
- Assistance aide aux aidants
- Assistance emploi jeunes
- Assistance retraite
- Recueil de mémoire digital

- Assistance médicale et rapatriement
- Assurance interruption de séjour et annulation de billetterie



## 14 PRESTATIONS CHOISIES POUR VOUS



- Assurance rachat de franchise du véhicule de location
- Assistance véhicule de remplacement

*24h/24, 7j/7, Allianz Assistance vous propose des solutions d'assistance sur mesure.*

### IL N'EST PAS TOUJOURS ÉVIDENT DE PENSER À SES OBSÈQUES !

Allianz Assistance a lancé son premier portail digital de recueil de mémoire, permettant à l'assuré :

- d'enregistrer ses dernières volontés sur un site web sécurisé,
- de modifier ses souhaits à tout moment,
- de désigner un chargé de mémoire et un chargé numérique qui devront faire respecter ses dernières volontés.

### SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL

Le service de secrétariat professionnel vous permet d'assurer la continuité de votre activité et de rester joignable pour vos clients.

Vous n'avez pas de secrétariat et vous ne pouvez pas ouvrir votre cabinet pour raison de santé ? Nous pouvons orienter vos clients vers le confrère que vous aurez désigné.

Votre secrétaire est en arrêt de travail ? Nous prenons en charge pendant 1 mois le remplacement de votre secrétaire malade.

### ASSISTANCE VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Votre véhicule est immobilisé suite à une panne, un accident, un vol ou un incendie ?

Nous vous remboursons les frais de location d'un véhicule de remplacement de catégorie C pour une période de 8 jours consécutifs.

(3) Dans les limites et selon les conditions prévues au contrat.

En tant qu'adhérent à l'UNICED, vous bénéficiez de services et garanties de protection juridique mis en œuvre par **Allianz Protection Juridique**.

Vous serez accompagné en cas de litige dans les situations suivantes :

- Usurpation d'identité
- E-réputation et dénigrement
- Santé
- Retraite et Prévoyance

Vous bénéficiez de l'ensemble des services suivants :



- Information juridique digitale via votre espace dédié [mesdemarches.allianz.fr/uniced/](https://mesdemarches.allianz.fr/uniced/)
- Information juridique par téléphone
- Assistance à la lecture d'un contrat
- Accompagnement dans la gestion amiable d'un litige
- Accompagnement en cas de procédure judiciaire



Avec votre contrat UNICED santé, vous profitez de l'ensemble des services **SANTÉCLAIR** pour :

- vous accompagner dans toutes les étapes de votre parcours de santé,
- vous redonner le pouvoir de décider et de faire les bons choix,
- vous donner accès à des soins et des équipements de qualité à des tarifs négociés dans différents domaines.

Depuis le portail **MySantéclair** :

- **géocalisez les professionnels de santé** partenaires de Santéclair (dentaire, optique, auditif, médecines douces, hospitalisation, médecins généralistes et spécialistes),
- prenez **rendez-vous en ligne** ou par téléphone avec des médecins généralistes et spécialistes,
- bénéficiez des **services de prévention** : coaching nutrition et sommeil, coaching sportif ou encore des conseils pratiques sur l'automédication,
- faites **analyser vos devis** optique, dentaire, auditif, hospitalisation (chirurgie, anesthésie ou obstétrique) par un Conseiller Santéclair et obtenez une estimation de votre reste à charge sous 72 h ouvrées. Pratique : vous pouvez également analyser vous-même votre devis dentaire et obtenir votre reste à charge en quelques minutes,
- accédez au **classement des établissements hospitaliers** pour vous aider à faire les bons choix en matière d'hospitalisation et trouvez rapidement une infirmière à domicile pour vos soins.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de maladie grave, rare ou invalidante, avec Santéclair, vous bénéficiez du service de **deuxième avis médical** pour obtenir une nouvelle analyse de votre diagnostic, en moins de 7 jours, par un médecin spécialiste de votre pathologie. Plus de 100 médecins y sont référencés.

**Pour accéder à tous vos services, rendez-vous sur MySantéclair, accessible depuis votre Espace Adhérent UNICED.**

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

---



#### Allianz Vie

Société anonyme au capital de 643.054.425 €  
340 234 962 RCS Nanterre

#### Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248€  
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances  
1, cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



Les prestations d'assistance sont assurées par :  
**AWP P&C**

Société anonyme au capital de 17 287 285 €  
519 490 080 RCS Bobigny  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Siège social : 7, rue Dora Maar – 93400 Saint-Ouen

et sont mises en œuvre par :

#### AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €  
490 381 753 RCS Bobigny  
Société de courtage d'assurances  
Inscription ORIAS 07 026 669 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen  
Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »



#### Union Nationale pour les Intérêts des professionnels du Chiffre Et du Droit

Association Loi 1908  
Immeuble Platinum  
4, rue des Messageries  
57000 Metz

[www.uniced.fr](http://www.uniced.fr)



#### Santéclair

Société anonyme au capital de 3.834.023 €  
Ayant son siège social au 7, mail Pablo Picasso  
44046 Nantes Cedex 1  
428 704 977 RCS Nantes

[www.santeclair.fr](http://www.santeclair.fr)

